Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état					Mesures	Mesures pour
		Pollutions ponctuelles	Pollutions diffuses	Prélèvements	Altérations hydromorphologiques	Autres pressions	spécifiques du registre des zones protégées	atteindre l'objectif de réduction des émissions de substances
		Canet	- CO_17_0)6				
	Correc de les llobères		Х					
FRDR231	Foseille	Χ	X					
FRDR232a	La Canterrane et Réart de sa source à la confluence avec laCanterrane	Х	X		Х			
FRDR232b	Le réart à l'aval de la confluence avec la Canterrane		Х					
FRDR233	Agouille de la Mar	Χ	X					
FRDT01	Canet	X	X		X			

Canet - CO_17_06

FRDR10883 Correc de les llobères

Cours d'eau

Masse d'eau naturelle

Echéance :

2015

Objectif d'état écologique : bon état

Echéance: 2027

Objectif d'état chimique sans ubiquiste -Echéance : 2015

Motivations en cas de

Objectif d'état chimique avec ubiquiste -

recours aux dérogations :

Faisabilité technique

Continuité, morphologie, pesticides

Motivations en cas de

Paramètres faisant l'objet

recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet

d'une adaptation :

d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pollution diffuse par les pesticides Pression à traiter :

AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

Canet - CO_17_06

Cours d'eau FRDR231 Foseille Masse d'eau fortement modifiée

Objectif d'état écologique : bon potentiel Echéance: 2027 Objectif d'état chimique sans ubiquiste -Echéance : 2015

Echéance :

2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste -

Motivations en cas de

Faisabilité technique

recours aux dérogations : Paramètres faisant l'objet

Morphologie, pesticides, matières

d'une adaptation :

organiques et oxydables

Paramètres faisant l'objet

d'une adaptation :

Motivations en cas de

recours aux dérogations :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pollution diffuse par les pesticides Pression à traiter : Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière) AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement ASS0201 IND0901

Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

Canet - CO 17 06

La Canterrane et Réart de sa source à la confluence avec **laCanterrane**

Cours d'eau

Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique : bon état Echéance: 2027

Objectif d'état chimique sans ubiquiste -Echéance : 2015

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - Echéance :

Motivations en cas de

Faisabilité technique

2015

recours aux dérogations :

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Continuité, morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables

Paramètres faisant l'objet

d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Altération de la morphologie

MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides

AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

> ASS0401 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

Canet - CO_17_06

Le réart à l'aval de la confluence avec la Canterrane

Cours d'eau

Masse d'eau fortement modifiée

2015

Echéance :

Objectif d'état écologique : bon potentiel Echéance: 2027 Objectif d'état chimique sans ubiquiste -Echéance : 2015

Motivations en cas de

Continuité, morphologie, pesticides

Objectif d'état chimique avec ubiquiste -

recours aux dérogations :

Faisabilité technique

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet

Paramètres faisant l'objet

d'une adaptation :

d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pollution diffuse par les pesticides Pression à traiter :

AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

Canet - CO_17_06

FRDR233 Agouille de la Mar

Cours d'eau

Objectif d'état chimique avec ubiquiste -

Masse d'eau fortement modifiée

Echéance :

2015

Objectif d'état écologique : bon potentiel Echéance : 2027

Faisabilité technique

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Continuité, morphologie, nutriments, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables

Paramètres faisant l'objet

d'une adaptation :

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état							
Pression à traiter :	Pollution diffuse par les nutriments						
	AGR0201 Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates						
	AGR0301 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates						
	AGR0803 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de le Directive nitrates						
Pression à traiter :	Pollution diffuse par les pesticides						
	AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire						
	AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)						
	AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles						
	COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives						
Pression à traiter :	Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)						
	GOU0101 Réaliser une étude transversale (plusieurs domaines possibles)						
Pression à traiter :	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances						
	GOU0101 Réaliser une étude transversale (plusieurs domaines possibles)						

Canet - CO_17_06

FRDT01 Canet Eaux de transition Masse d'eau naturelle

Objectif d'état écologique : Bon état Echéance : 2027

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2027

Motivations en cas de Faisabilité technique

recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet

Pesticides, nitrates, eutrophisation

d'une adaptation :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

recours aux dérogations :

Motivations en cas de

Objectif d'état chimique avec ubiquiste -

endosulfan

Conditions naturelles

Echéance :

2027

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Altération de l'hydrologie

MIA0501 Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée dans une masse d'eau

de transition de type lagune

Pression à traiter : Pollution diffuse par les nutriments

AGR0201 Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates

AGR0301 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive

nitrates

AGR0803 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de le Directive nitrates

MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

Pression à traiter : Pollution diffuse par les substances

AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les nutriments

ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement